# Heritage : testament et légataire universel

---
Par Visiteur

Je etais curateur ( curatelle simple) d'un cousin eloigné depuis 2001 , en 2002 mon cousin a fait un testament dans lequel il me designait comme son legataire universel , mon cousin n'avait aucune famille proche ou plus proche que moi . il vient de deceder , son testament est valable ? ou comme je suis son curateur et que le testament n'a pas été fais en presence d'une personne qualifiée n'a t'il aucune valeur .

---
Par Visiteur

Bonsoir Monsieur,

Est ce que le testament a été rédigé en présence d'un curateur ad hoc désigné par le juge des tutelles?
Si tel n'est pas le cas malherusmnt le testament n'est pas valable. En effet,la rédaction d'un testament est un acte grave qui nécessite l'assistance du curateur. En l'espèce vous êtes le bénéficiaire d'un acte que vous avez supervisé. Il y a donc incompatibilité.
Je suis navrée.

Cordialement